

Flash infos

Juillet 2016

Conseil Municipal du 28 avril 2016

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu.

1 – Présentation du Conseil de Développement du Choletais

M. Jean-Claude BESNARD, Président, et M. Gilles DE PERRY, chargé de mission, présentent à l'ensemble des élus le Conseil de Développement du Choletais.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socio-professionnels et associatifs en exigeant la création d'un Conseil de Développement au sein de chaque agglomération.

Le Conseil de Développement est une instance de réflexion qui a un rôle consultatif pour toutes les problématiques concernant l'ensemble du territoire choletais, que ce soit en matière d'aménagement, de culture, d'économie, de développement durable, etc...

Le Conseil de Développement est composé de plus de 100 membres, répartis en 4 collèges :

- Un collège d'élus
- Un collège d'acteurs économiques et du tourisme
- Un collège d'acteurs sociaux
- Un collège d'acteurs culturels, sportifs, éducatifs.

Mission 2014 :

- L'employabilité des personnes de + de 50 ans

Missions 2015 :

- Etude déplacements domicile-travail
- Petits-déjeuners d'accueil des cadres dirigeants
- Participation au carrefour de l'orientation

Projets :

- Etude sur les migrations étudiantes en fin de formation
- Journée du numérique
- Organisation des 2èmes assises des Seniors
- Visite des ateliers Eurespace par les élus de la CAC
- Nouvelle territorialité
- Rencontrer le président du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) et les membres du CESER 49

2 – Budget lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » - Décision modificative n°01/2016

Des dépenses de travaux devant être réalisés en 2016 ont été omises dans le budget primitif du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux », Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
 FONCTIONNEMENT 			
<i> Opérations réelles </i>			
Cpte 605 - Travaux	+ 18 000,00		
<i> Opérations d'ordre </i>			
Cpte 023 – Virement à la section d'investissement	- 7 945,00	Cpte 71355 – Variation de stocks terrains aménagés	+ 10 055,00
 INVESTISSEMENT 			
<i> Opérations réelles </i>			
Cpte 1641 – Emprunt en euros	- 18 000,00		
<i> Opérations d'ordre </i>			
Cpte 3555 – Terrains aménagés	+ 10 055,00	Cpte 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 7 945,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°01/2016 sur le budget lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ».

3- AGRANDISSEMENT PERISCOLAIRE

a) Avenant n°1 – Lot 13 : Electricité

La société Girard Electricité, titulaire du marché lot n°13 – Electricité pour l'agrandissement de la périscolaire, a vendu son fonds de commerce à la société R&D Energies. En conséquence, Monsieur le Maire présente un avenant n°1 au lot 13 – Electricité pour l'agrandissement de la périscolaire modifiant le titulaire du marché. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

b) Création d'un comité de pilotage

Afin de choisir les différentes teintes des murs, Monsieur le Maire propose la création d'un comité de pilotage. Sont désignés pour composer cette commission :

- Marie-Pierre BOURGET
- Sergine BRETEAUDEAU
- Lydia MENARD
- Josette GUITTON
- Dominique BEAUFRETON
- Frédéric GROLLEAU

4 – TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

L'aménagement numérique est un sujet majeur de l'attractivité du territoire.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Choletais, tel qu'arrêté au 31 décembre 2015 est classé en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), ce qui signifie qu'un appel à projet a été organisé dans le cadre du programme national très haut débit.

La mise en œuvre du haut débit va, par conséquent, y être assurée par un investisseur privé, la société Orange, sur une période de 2015 à 2020, les premiers déploiements ayant débuté sur la Ville de Cholet depuis le printemps 2015.

S'agissant des communes concernées par les évolutions de périmètre intercommunal, acté au 1^{er} janvier 2016, et à venir au 1^{er} janvier 2017, le déploiement et le financement des infrastructures de communication électronique relèvent de leur propre compétence, à défaut d'intervention du secteur privé.

Afin de permettre un déploiement homogène du haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire et d'assurer un égal accès à cette technologie, il est proposé de transférer la compétence « Aménagement numérique » à la Communauté d'Agglomération du Choletais. Cette compétence s'entend comme la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de la procédure de transfert de compétence, la Communauté d'Agglomération du Choletais envisage d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, créé à l'initiative du Conseil Départemental de Maine et Loire, dans le cadre de l'exécution de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), et chargé d'exercer la compétence de ce déploiement pour le compte de l'ensemble des EPCI adhérents de Maine-et-Loire. Ce syndicat permet notamment de bénéficier des financements de l'Etat, à travers le Fonds National pour la Société Numérique (FSN), de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert à la Communauté d'Agglomération du Choletais de la compétence Aménagement Numérique, telle que décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de transférer à la Communauté d'Agglomération du Choletais, au titre des compétences facultatives, la compétence « Aménagement numérique », à savoir la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

5 – REFECTION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réfection de la toiture de la sacristie :

C.S.C.R. Anjou de la Romagne8 029,37 € HT

DEFOND Maçonnerie de St André de la Marche8 843,36 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Sté CSCR Anjou de La Romagne pour un montant de 8 029,37 € HT.

6 – INSTALLATION CLASSEE – CONSULTATION DU PUBLIC – VL AUTO CASSE

La Préfecture de Maine-et-Loire a fait parvenir en Mairie un dossier d'enquête publique relative à une demande d'autorisation pour l'installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpe de Véhicules Hors d'Usages (VHU) et l'agrément de centre de dépollution VHU situé Zone Industrielle de la Noue – Rue d'Anjou 49740 LA ROMAGNE, demande soumise à enregistrement, visée dans la nomenclature à la rubrique 2712-1-b.

Une consultation du public a eu lieu du 22 mars au 19 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable au dossier présenté sans formuler aucune observation.

Conseil Municipal du 26 mai 2016

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu.

1 – TARIFS CANTINE 2016/2017

Madame Josette GUITTON présente la proposition de la commission cantine pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Prix du repas : 3,55 €

- Forfait mensuel : 2,50 € par enfant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Pour information, nombre de repas servis :
 - du 01/09/2014 au 30/04/2015 : 14 126 repas
 - du 01/09/2015 au 30/04/2016 : 15 228 repas
 soit une augmentation de 7,80 %.

2 – REFECTION DE LA TOITURE DES VESTIAIRES FOOT

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réfection de la toiture des vestiaires foot :

Sté MANCEAU de St André de la Marche27 745,94 € HT
 Sté BRIN Frères de Roussay39 966,28 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Sté Manceau de St André de la Marche pour un montant de 27 745,94 € HT.

3- REFECTION DE TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente 3 devis pour la réfection des trottoirs suivants :

- Rue Nationale : du carrefour de la rue de la Mairie au n°26 rue Nationale (côté pair) – Revêtement en bi-couche
- Rue Nationale : du monument aux Morts à la Gare Routière (côté impair) – Revêtement en bi-couche
- Rue des Hortensias – Revêtement en enrobé

Sté BOUCHET - Yzernay	Sté BOUCHET - Vezins	Lahaye TP – La Tourlandry
17 027,84 € HT	14 526,80 € HT	19 509,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Sté BOUCHET de Vezins pour un montant de 14 526,80 € HT.

4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a/ Présentation des mesures d'économies d'énergies réalisées par la commission urbanisme

Présentation d'un diaporama par M. Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme et M. Laurent GAUDRY, conseiller municipal

En 2015, les dépenses relatives à l'énergie s'élevaient à 70 135 €, réparties comme suit :

- Electricité >36Kva (Espace Galerne et complexe sportif) :... 22 188 €
- Electricité <36Kva (autres bâtiments) :..... 15 691 €
- Eclairage public :..... 14 526 €
- Gaz (chauffage bâtiments communaux) :..... 17 730 €

Electricité :

En ce qui concerne les abonnements d'électricité >36Kva (Espace Galerne et complexe sportif), un groupement de commandes a été passé avec la C.A.C. et le marché a été attribué à Engie (ex GDF Suez). Ce nouveau contrat devrait permettre de réaliser d'importantes économies notamment sur l'abonnement.

Gaz :

Des robinets thermostatiques électriques ont été installés à la Salle Municipale, la Salle Kerrest (même chaudière que la Salle Municipale) et la Mairie. Cette installation permet de réguler la température, par pièce et sur horaire, suivant l'utilisation des bâtiments. La mise en service ayant été faite en mars, il n'est pas encore possible de voir l'économie réalisée.

Eclairage public :

Quelques membres de la commission urbanisme ont effectué un tour de la commune pour recenser les incohérences d'allumage de l'éclairage public. Un nouveau plan d'éclairage a été établi et devrait être mis

en service cet été. Il permettra de mieux répartir les éclairages « permanents » et uniformiser les horaires d'éclairage « non-permanents » (allumage à 6h30 et extinction à 22h30). Les économies de consommation réalisées seraient d'environ 1 800 €/an en réduisant le temps d'allumage le soir et le matin et environ 500 €/an en réduisant le nombre de « permanents ». Pour information, un éclairage « permanent » coûte 50 €/an et un « non-permanent », 15 €/an.

D'autre part, il a été prévu au budget primitif 2016, une somme pour le remplacement des ampoules par des leds. Le coût de cette modification s'élève à 20 000 € dont 50 % pris en charge par le SIEMML.

b/ Calendrier électoral 2017

Elections présidentielles :

1^{er} tour : Dimanche 23 avril 2017

2^{ème} tour : Dimanche 7 mai 2017

Elections législatives :

1^{er} tour : Dimanche 11 juin 2017

2^{ème} tour : Dimanche 18 juin 2017

c/ Fermeture de la Poste : Le bureau de Poste sera fermé du 27 juillet au 20 août.

Conseil Municipal du 23 juin 2016

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu.

1 – Périmètre et gouvernance de la CAC

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion-adhésion de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et de la Communauté de Communes du Bocage (CCB), avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois et qui concerne 26 communes soit Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, La Plaine, Passavant-sur-Layon, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, Somloire, La Tessoualle, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le périmètre de la fusion-adhésion tel que fixé dans l'arrêté préfectoral, ainsi que sur le nombre et la répartition des sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion. Le nombre total de sièges s'élèvera à 77, dont 2 pour la Commune de La Romagne (comme actuellement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de périmètre et la répartition des sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion.

2 - Convention relative au broyage des déchets verts produits par les communes

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (obligation réglementaire du Grenelle de l'Environnement et du décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux des déchets ménagers et assimilés), la CAC souhaite agir sur la quantité des déchets verts apportés par les communes en déchèteries, éco-points et bennes en leur proposant des solutions alternatives. Elle propose ainsi de mettre à disposition un service de broyage pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux. Monsieur le Maire présente la convention en lisant le contenu des différents articles qui la compose. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 17 votants, approuve la convention relative au broyage des déchets verts produits par les communes.

3 - Tarifs 2017 de location des salles et du matériel

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des 18 votants, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Cimetière	
Concession terrains	
- 30 ans / m ²	79,00 €
- 50 ans / m ²	112,00 €
Concession cases de columbarium	
- 30 ans	884,00 €
Divagation de chiens	
Forfait de prise en charge	25,00 €
Participation journalière	15,00 €
Droits de place	
Droits de place annuels	60,00 €
Matériel	
- Vaisselle / couvert	1,08 €
- Verre	0,21 €
- 1 ou 2 assiettes	0,41 €
- Couteau, fourchette, cuillère à café, l'unité	0,10 €
- Tasse	0,21 €
- Autre vaisselle (saladier, plateau, pichet, etc...)	0,51 €
- Couvert pour plat (cuillère à soupe, fourchette), l'unité	0,10 €
<u>Vaisselle / morceau manquant :</u>	
- Couteau, fourchette, cuillère à café, cuillère à soupe, l'unité	1,03 €
- Verre	1,03 €
- Assiette	3,08 €
- Tasse	2,05 €
- Plat inox	6,15 €
- Saladier	5,13 €
- Corbeille	5,13 €
- Plateau	10,25 €
- Pichet inox 1L	10,25 €
Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement	
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Tables polypro / unité	3,00 €
- Tables polypro / caution par table	20,00 €
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,40 €

Salles p/Vin d'honneur Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	170,00 €
- Salle Bel-Air entière	213,00 €
- 1/3 salle municipale	134,00 €
- Salle municipale entière	213,00 €
- Salle des sports	235,00 €
- Square de la Mairie	130,00 €
Salles p/Vin d'honneur Hors Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	341,00 €
- Salle Bel-Air entière	423,00 €
- 1/3 salle municipale	272,00 €
- Salle municipale entière	423,00 €
- Salle des sports	469,00 €
- Square de la Mairie	264,00 €
Salles p/associations romagnonnes	
- Cuisine Salle Bel-Air	38,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	49,00 €
- Salle Bel-Air entière	98,00 €
- 1/3 salle municipale	45,00 €
- Salle municipale entière	98,00 €
- Manifestations extra-sportives dans salle de sports (sur décision du Conseil Municipal)	612,00 €
- Chauffage dans la grande salle de sports et polyvalente Entre le 16/10 et le 15/04	60,00 €
Salles p/locations privées Commune	
- 1/3 Salle municipale	60,00 €
- Salle municipale entière	139,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	72,00 €
- Salle Bel-Air entière	139,00 €
- Cuisine Salle Bel-Air	53,00 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit
Salles p/locations privées Hors Commune	
- 1/3 Salle municipale	122,00 €
- Salle municipale entière	281,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	170,00 €
- Salle Bel-Air entière	281,00 €
- Salle Bel-Air + cuisine	371,00 €
- 1/2 salle Bel-air + cuisine	260,00 €
Véhicule frigo	
Personnes privées romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	58,00 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,58 €
Associations romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,58 €

Forfait associations pour 2017	420 euros
Forfait associations pour 2018	430 euros
Intervention du personnel technique / heure : 38 euros	
Caution des salles	
Salle Municipale	615,00 €
Salle Bel-Air	615,00 €

4 - Tarifs de location de l'Espace Galerne – Année 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des 18 votants, les tarifs applicables pour l'Espace Galerne au 1^{er} janvier 2018 comme suit :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 225 €	980 €	858 €	735 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	1 103 €	882 €	772 €	662 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	980 €	784 €	686 €	588 €
Location 2 jours été	1 510 €	1 208 €	1 057 €	906 €
Location 2 jours hiver (-10%)	1 359 €	1 087 €	951 €	815 €

Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnonnes :

Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	858 €	686 €	601 €	515 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	772 €	618 €	540 €	463 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	686 €	549 €	480 €	412 €
Location 2 jours été	1 057 €	846 €	740 €	634 €
Location 2 jours hiver	951 €	761 €	666 €	571 €

Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	980 €	784 €	686 €	588 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	882 €	706 €	617 €	529 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	784 €	627 €	549 €	470 €
Location 2 jours été	1 208 €	966 €	846 €	725 €
Location 2 jours hiver	1 087 €	870 €	761 €	652 €

St Sylvestre	2017
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 625 €
Associations romagnonnes (- 15 %)	1 381 €

Caution : 1.000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

5 - Dossier d'installations classées –SAS BIO-METHANE-SEG

Suivant l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse a été transmise au Conseil Municipal avec la convocation.

La Préfecture de Maine-et-Loire a fait parvenir en Mairie un dossier d'enquête publique relative à une demande de procéder à la création d'une unité de méthanisation de matières organiques située « Les Garennes » à La Séguinière (49).

Une enquête publique a lieu du 9 juin au 9 juillet 2016 à la Mairie de La Séguinière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des 18 votants, de donner un avis favorable au dossier présenté sans formuler aucune observation.

Club du Temps Libre



Juillet :

- Jeudi 21 : belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 28 : belote, marche, travaux manuels, jeux divers

Août :

- Jeudi 4 : belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 11 : Belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Mercredi 17 : pique-nique avec la résidence Verte Vallée
- Jeudi 18 : Belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 25 : Belote et jeux à la résidence Verte Vallée



Septembre :

- Jeudi 1^{er} : belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 8 : petit concours interne
- Jeudi 15 : Belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 22 : Belote et jeux à la résidence Verte Vallée
- Jeudi 29 : Belote et jeux à la résidence Verte Vallée

Comité des Fêtes

Le 3 septembre 2016

Réservez dès à présent, cette date incontournable pour les Romagnons.

Venez nombreux, plus on est de fous et plus on rit !!

Joyeusement vôtre.

Les membres du Comité des fêtes.

AVIS à la population

Les 1ères rencontres
Romagnonnes

Autour d'un grand picnic
Réservez la date

Le 3 septembre 2016



Le comité des fêtes.

La Poste



La Poste de La Romagne sera fermée pour la période du :

25 juillet au 20 août inclus

Par ailleurs le départ du courrier se fera aux heures habituelles, soit 16h du lundi au vendredi, à 11h30 le samedi.

Bibliothèque Point Virgule

Horaires d'été du 13 juillet au 24 août 2016 :

La Bibliothèque sera ouverte uniquement les **mercredis de 17h à 19h**

Reprise des 3 permanences à partir du samedi 27 août.
Mardi et mercredi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h

Samedi 17 septembre

Ouverture exceptionnelle non stop de 10h à 17h

Foire aux livres d'occasion, exposition de photos, nouvel aménagement à découvrir !

C.S.I Ocsigène

Place aux jeux !

Jeudi 21 juillet 2016

De 19 h à 22 h

Parc de la Mairie

Seul, en famille, entre amis !
On vous attend !



Ocsigène et vous
Dimanche 2 octobre 2016
A l'Espace Galerne
à partir de 11h30

Recherche ses incroyables talents
Scène ouverte à tous de 7 à 77 ans – Gratuit
Sur inscriptions avant le 1^{er} septembre 2016 au : 02.41.56.26.10



Choletbus

Permanence le mardi 23 août 2016 de 11 h 30 à 12 h 30
salle Municipale
Remise des titres de transport aux abonnés scolaires.



Les abonnés scolaires Choletbus vont recevoir dans les prochains jours par mail ou par courrier un dossier d'abonnement, merci de retourner ce dossier complet le plus tôt possible à Choletbus sans quoi la délivrance de la carte d'abonnement ne sera pas garantie à temps pour la rentrée.

Auto-école WR

L'auto-école WR propose deux nouvelles formations : le permis côtier et le permis fluvial. Ces deux permis se composent d'une partie théorique validée par un examen et d'une partie pratique (qui peut se dérouler à l'étang des Noues à Cholet) validée par l'auto-école. Pour tous renseignements contactez Vincent au : 06.15.23.53.84

Restauration rapide : Food Trucks

Changement de jour : le mardi au lieu du mercredi sur le parking de la Résidence Verte Vallée

Fermetures pour congés d'été



- La Mairie : tous les samedis du 16 juillet au 20 août inclus
- Matinées Récréatives : du 25 juillet au 15 août
- La Halte Garderie : du 25 juillet au 15 août
- Dépan'mômes : tout juillet et août



La Mairie informe

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Ramassage du Tri sélectif bac ou sac jaune
Bourg	les vendredis semaines impaires : 22/07, 05/08, samedi 20/08, 02/09, 16/09 et 30/09
Écarts	les vendredis semaines paires : 29/07, 12/08, 26/08, 09/09 et 23/09

■ Balayage des rues

Lundi 22 août

Jeudi 29 septembre

PLANNING DES MANIFESTATIONS

JUILLET 2016 :

Jeudi 21	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 28	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale

AOUT 2016 :

Jeudi 4	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 11	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale

